



## Conseil d'administration

La Commission d'indemnisation des accidentés du travail (*Workers' Compensation Board*) est dotée d'un conseil d'administration dynamique et dirigé par les intervenants, qui établit la vision, la responsabilité et l'orientation politique de la Commission, et qui travaille en partenariat avec d'autres organismes afin d'élaborer des stratégies coordonnées pour le système de sécurité au travail et d'assurance.

La Province de la Nouvelle-Écosse est à la recherche de deux (2) intervenants représentant les employeurs et de trois (3) intervenants représentant les employés comme membres du conseil d'administration de la Commission des accidentés du travail. Ces postes seront à pourvoir en juillet 2009. La Commission des accidentés du travail assure l'administration des revenus annuels, qui dépassent les 254 millions de dollars, et des actifs de plus de 1,1 milliard de dollars. Le conseil est indépendant du gouvernement et est responsable devant les intervenants représentant les employeurs et les employés.

Les associations d'intervenants représentant les employeurs et les employés qui souhaitent nommer un membre au conseil d'administration doivent faire parvenir, comme mise en candidature :

- le curriculum vitæ de la personne, indiquant toute expérience pertinente dans des domaines tels que l'indemnisation des accidentés du travail, la gouvernance et la responsabilisation, la sécurité et la prévention des blessures ou tout autre domaine connexe;
- une lettre de mise en candidature de l'association, ainsi que tout autre document à l'appui. Les demandes individuelles ne seront pas prises en considération.

*Puisque la Province de la Nouvelle-Écosse s'engage à faire preuve d'action positive pour les nominations, on demande aux associations d'intervenants d'indiquer si le candidat est membre d'une communauté autochtone, une femme, une personne handicapée ou membre d'un groupe minoritaire visible. La rémunération pour ce poste est actuellement de 300 \$ par jour, avec une allocation supplémentaire de 2 000 \$ par année si la personne est présidente d'un sous-comité du conseil.*

*Les associations d'intervenants peuvent faire parvenir leurs mises en candidatures au :*

Bureau du Conseil exécutif  
One Government Place, 6<sup>e</sup> étage, 1700, rue Granville  
C. P. 2125, Halifax (N.-É.) B3J 3B7  
Téléphone : 424-4877 (Halifax) – 1-866-206-8644 (sans frais)  
Télécopieur : 902-424-0667  
Courriel : [execounc@gov.ns.ca](mailto:execounc@gov.ns.ca)

***La date limite pour la présentation des demandes est le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008.***